

Date de dépôt : 8 mai 2019

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Adrienne Sordet, Alessandra Oriolo, Katia Leonelli, Paloma Tschudi, Jean Rossiaud, Yves de Matteis, Delphine Klopfenstein Broggin, Frédérique Perler, Philippe Poget, Mathias Buschbeck, François Lefort, Yvan Rochat, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Isabelle Pasquier, Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Romain de Sainte Marie, Caroline Marti, Nicole Valiquer Grecuccio, Salima Moyard, Christian Dandrès, Jean-Charles Rielle, Léna Strasser : Pour permettre aux apprenties, collégiennes et étudiantes de participer à la grève des femmes le 14 juin 2019 : pas d'examens ce jour-là !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 1^{er} mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'article 8 de la Constitution fédérale et que la loi fédérale sur l'égalité femmes-hommes ne sont toujours pas appliqués;*
- que l'égalité salariale n'est toujours pas atteinte;*
- qu'encore trop de femmes subissent des discriminations, des violences, du harcèlement dans la rue et au travail, des agressions sexuelles et des viols;*
- qu'une grève féministe nationale est organisée à ce sujet le 14 juin 2019;*
- que la date de la manifestation nationale est connue depuis plus d'un an;*
- que cette date tombe sur la période d'examens des apprenant-e-s du canton de Genève,*

invite le Conseil d'Etat

- à donner des instructions claires pour qu'aucun examen et/ou évaluation ne soit organisé par les établissements du secondaire II le 14 juin 2019;
- à inciter les établissements de l'enseignement tertiaire et les établissements privés du canton à renoncer à organiser des examens et/ou évaluations ce jour-là.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En complément de sa réponse à la question écrite urgente sur ce sujet (QUE 919-A) et après consultation des différentes écoles, le Conseil d'Etat est à présent en mesure d'indiquer que des dispositions ont été prises dans les écoles publiques pour que, dans toute la mesure du possible, il n'y ait pas d'examen ou d'évaluation de fin d'année fixés le 14 juin prochain.

Cela a nécessité parfois quelques changements organisationnels, sans toutefois anticiper les sessions d'examens, la fin des cours devant être maintenue aux dates fixées. Ainsi, il est possible que la session soit prolongée d'un jour ou que deux examens ou épreuves aient lieu la même journée (notamment s'il s'agit d'oraux), comme cela se fait déjà dans la formation professionnelle ou pour la maturité fédérale.

Quant aux hautes écoles, tant l'IHEID que la HES-SO Genève et l'Université de Genève ont prévu de ne pas organiser d'examens ce jour. Un examen de master en Faculté de médecine sera toutefois maintenu, pour des raisons d'équité, afin d'éviter que certain.e.s étudiant.e.s soient obligé.e.s de passer deux examens le même jour. Une session de rattrapage sera organisée le 28 juin 2019 pour les étudiant.e.s de médecine qui ne se présenteraient pas à l'examen du 14 juin 2019 en raison de la grève.

S'agissant des établissements privés, une information pourra leur être communiquée sur les décisions prises quant aux évaluations et examens dans les écoles publiques. Toutefois, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, chaque direction d'école privée est libre de décider de la pertinence de suivre ou non le positionnement des autorités cantonales.

En conclusion, le Conseil d'Etat tient à préciser que les mesures prises pour permettre aux élèves et étudiant.e.s de participer à cet évènement le sont à titre exceptionnel et pour cette manifestation uniquement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS